

Membres en exercice	11
Présents	10
Représentés	1
Votants	11
Exprimés	11
Pour	11
Contre	0

## COMMUNE DE MARVAL Haute-Vienne

Séance du Conseil Municipal

du 28 novembre 2025

Délibération n° 75/2025

portant sur la fixation de la redevance d'occupation  
du domaine public

Le Conseil Municipal de MARVAL s'est réuni à la Mairie le 28 novembre 2025 à 10h00, selon convocation en date du 21 novembre 2025, sous la présidence de Pierre HACHIN, Maire, Jérôme SUET étant secrétaire de séance.

Présents : Dominique BERTRANT – Léa BLANC – Sylvain CASSORE – Pierre HACHIN – Edith LEGER – Marie LINET – Pierre MANDON – Renée PIRONNET – Carole RELLAND – Jérôme SUET.

Absente excusée : Rachel HAAG donne pouvoir à Edith LEGER

**Vu** l'article L2125-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Physiques disposant que « toute occupation ou utilisation du domaine public d'une personne publique (...) donne lieu au paiement d'une redevance domaniale » ;

**Considérant** que le prix de la redevance dépend de l'étendue de la terrasse, de sa durée d'utilisation (annuelle ou saisonnière) et de la valeur commerciale de la rue considérée ;

Considérant que la commune n'a pas encore fixer de redevance d'occupation du domaine public ;

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'instaurer une redevance d'occupation du domaine public qui prendrait en compte la surface utilisée et la durée. Il suggère un droit de voirie s'élevant à 0,50 € le m<sup>2</sup> par mois.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- de **déterminer** le coût du droit de voirie à 0,50 € par m<sup>2</sup> et par mois,

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents aux demandes d'occupation du domaine public.

Fait à MARVAL, le 9 décembre 2025

Jérôme SUET,  
Secrétaire de séance



Pierre HACHIN,  
Maire


